

**Arrête**  
**Réglementation de la circulation**  
**Sur le territoire de la commune d'ESQUERCHIN**

Nous, Maire de la commune d'ESQUERCHIN  
Vu le code général des collectivités territoriales  
Vu les articles du code de la route  
Vu la demande de travaux concernant le terrassement en trottoir pour réfection d'un  
branchement ENEDIS aéro-souterrain dans la rue Marcel Leroy au n°270  
Considérant que ces travaux présentent des dangers pour les usagers de cette voie

Arrêtons :

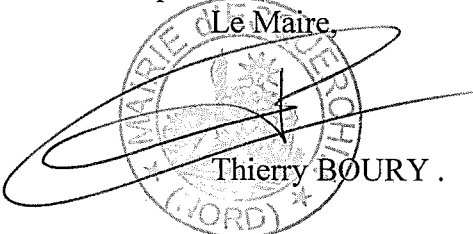
**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation dans la rue Marcel Leroy sera limitée à 30 km/h et le stationnement des véhicules sera interdit dans la zone du chantier, à compter du 22/03/2021 au 2 avril 2021 de 8 h 00 à 16 h 00.

**Article 2** : Des panneaux réglementaires seront installés aux entrées de la rue Marcel Leroy par le responsable de l'entreprise SAS SGE OLCZAK 13 rue de la République 59187 DECHY .

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur LOUBATIER , représentant la SAS SGE OLCZAK n°13 rue de la République 59187 DECHY .

POUR INFORMATION  
Esquerchin, le 11 MARS 2021

Le Maire,  
  
Thierry BOURY .